



**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DES MAUVES
du jeudi 23 avril 2015 à 20h30**

L'an deux mil quinze, le jeudi 23 avril à 20 h 30, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle Polyvalente du Bardon, sous la présidence de Madame Pauline Martin, Président.

Présents : Mme Benier, Mme Mahieux, M. Brihay, Mme Champenois, M. Durand, Mme Gaschaud, Mme Carl, Mme Manchec, M. Bothereau, Mme Hameau, Mme Lescaut, Mme Martin, M. Simonnet, M. Le Gouellec, Mme Beaupuis, M. Rabier, M. Zapf-Lacroix, M. Pommier, Mme Auger, Mme Quéré, M. Lebrun.

Excusés représentés :

M. Derouck avait donné pouvoir à Mme Benier
M. Laubret avait donné pouvoir à Mme Carl
M. Dessemond avait donné pouvoir à Mme Manchec
Mme Perol avait donné pouvoir à Mme Martin
Mme d'Aux avait donné pouvoir à Mme Quéré

Excusés non représentés :

M. Cuillerier

Secrétaire de séance : Mme Beaupuis

Le procès verbal de la séance du 26 février 2015 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite étudié ainsi qu'il suit :

1) Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil Communautaire.

Dans le cadre des délégations accordées à Madame le Président, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée a pris acte du compte rendu des décisions prises dans les domaines délégués, depuis la séance du 11 décembre 2014.

2) Projet de construction du gymnase du collège de Saint-Ay :

- **Attribution de délégation au Président ;**
- **Désignation des représentants de la Communauté de Communes au sein du jury de concours ;**
- **Composition du jury de concours ;**
- **Fixation des indemnités à verser aux architectes libéraux, membres du jury de concours ;**
- **Fixation du montant de la prime attribuée aux candidats.**

Dans le cadre du projet de construction du gymnase du collège de Saint-Ay, le Conseil Communautaire a, dans un souci de favoriser le déroulement efficace de l'opération, donné délégation à Madame le Président pour la mise en œuvre des actes et décisions administratives relatifs au concours restreint de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Communautaire a ensuite fixé, après en avoir délibéré et à l'unanimité, la composition du jury de concours en désignant les représentants du Conseil Communautaire, les personnalités diverses, et en y adjoignant 3 architectes.

Enfin, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire a fixé les indemnités à verser aux architectes siégeant au sein du jury de concours en tant que personnes qualifiées, ainsi que le montant de la prime attribuée à chacun des 3 candidats qui seront admis à concourir pour la remise d'un projet, à l'issue de la réunion du jury de concours.

3) Signature d'une convention de délégation partielle de l'organisation des transports scolaires avec le Département du Loiret.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a autorisé Madame le Président à signer avec le Département du Loiret une convention de délégation partielle de l'organisation des transports scolaires avec le Département du Loiret, ayant pour objet de clarifier la répartition des compétences entre le Département du Loiret, autorité organisatrice de premier rang (AO1) la Communauté de Communes du Val des Mauves, autorité organisatrice de second rang (AO2), et préciser le rôle de chacun.

4) Etude relative au regroupement de Communautés de Communes : création du groupement de commandes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire a approuvé la création du groupement de commandes, en vue de la consultation liée à l'étude concernant le projet de regroupement de Communautés de Communes, acté lors des séances précédentes, et a autorisé Madame le Président à signer en temps voulu la convention ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

Parallèlement, le conseil Communautaire a confirmé la désignation de Madame Martin et Madame Benier, titulaires, et de Monsieur Durand, suppléant, pour siéger au sein du comité de pilotage qui sera chargé d'attribuer le marché susvisé.

5) Point sur l'extension de la Zone d'Activités des Pierrelets.

Une information a été faite sur l'avancement des projets d'implantation d'entreprises sur la zone.

6) Instruction mutualisée du droit des sols : point sur le comité de pilotage du 13 avril 2015 :

- convention avec les communes pour la mise à disposition du service intercommunautaire d'instruction du droit des sols,
- convention pour accompagnement du service par la D.D.T.

L'Assemblée a été informée de l'avancement de la mise en place du service d'instruction mutualisé pour l'échéance du 1^{er} juillet 2015, et, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a autorisé Madame le Président à négocier et à signer, en temps voulu, les conventions avec les communes concernées par ce service, et la convention avec la D.D.T. en vue de l'accompagnement du service.

7) Reversements de fiscalité prévisionnels pour 2015.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire a décidé des reversements prévisionnels de fiscalité au profit de la Communauté de Communes du Canton de Beaugency, concernant la zone Synergie Val de Loire.

8) Questions et communications diverses.

Madame le Président a informé l'Assemblée de la date du prochain Conseil Communautaire : Jeudi 25 juin 2015 à 18h00 à Coulmiers.

Meung-sur-Loire, le 24 avril 2015
Le Président,

Pauline MARTIN



Affiché le : 24 AVR. 2015